

MLQ

**Mouvement
laïque
québécois**

C.P. 32132
Succursale St-André
Montréal, Québec
H2L 4Y5

Tél : (514) 985-5840
Fax : (514) 527-1561
www.mlq.qc.ca

**Les titulaires
du Prix Condorcet**

Paul Bégin
2005

Rodrigue Tremblay
2004

Janette Bertrand
2003

Mouvement laïque
de la langue française,
Jacques Godbout
et Jacques Mackay
2002

Pierre Bourgault
2001

Jacques Hébert
2000

COOID,
Comité des orphelins et
orphelines institutionnalisés
de Duplessis
1999

Signataires du
Refus global
1998

Institut Canadien
de Montréal
1997

Louise Laurin
1996

Centrale de
l'enseignement
du Québec
1995

Henry Morgentaler
1994

Micheline Trudel
1993

Le 21 novembre 2006

Madame Nathalie Normandeau
Ministre des affaires municipales et des régions
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Madame la ministre,

Le 22 septembre 2006, le Tribunal des droits de la personne ordonnait à la Ville de Laval de cesser la pratique discriminatoire de la récitation d'une prière à l'ouverture des séances publiques du conseil municipal.

Lors du procès, la preuve a révélé que le texte d'une prière chrétienne avait été distribué par l'entremise de votre ministère durant les années 1940 et 1950 à l'ensemble des municipalités du Québec afin d'implanter une pratique religieuse au sein de tous les conseils municipaux de la province.

Il appert que plus de 300 municipalités maintiennent toujours cette pratique lors des séances publiques du conseil et récitent encore les textes de prière que votre ministère leur a fait parvenir dans le passé.

Bien que le jugement du Tribunal des droits de la personne ne vise que la ville de Laval, il est certain que la jurisprudence établie par ce jugement s'applique à l'ensemble des municipalités de même qu'à tous les organismes publics.

Nous croyons donc que votre ministère doit assumer la responsabilité d'obtenir de chaque municipalité la cessation d'une pratique discriminatoire envers les citoyens et demander aux greffiers et secrétaires municipaux de retourner sans délai à votre ministère les textes de prière.

Beaucoup d'efforts et de ressources ont été consacrés par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse de même que par notre Mouvement afin d'amener la Ville de Laval devant le tribunal pour obtenir un jugement qui a le mérite d'exprimer clairement l'obligation de toutes les institutions de demeurer neutres à l'égard des convictions religieuses. Une multiplication de recours judiciaires contre des municipalités pour faire cesser une pratique discriminatoire ne serait pas à l'avantage d'une saine administration des fonds publics. À elle seule, Ville de Laval a englouti plus de 241 000 \$ en frais d'avocats pour contester les procédures aux dépens de ses contribuables.

Il nous semble que l'intervention de votre ministère est nécessaire pour rappeler aux municipalités qu'elles sont des institutions publiques dont le caractère laïque est une condition essentielle au respect des valeurs fondamentales dans leur fonctionnement démocratique.

Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

Le président

Henri Laberge

P.J. Copie des résolutions au montant de 241,000.00\$
Copie du résumé du jugement du 22 septembre 2006 du T.D.P.
Lettre du Département des affaires municipales du 23 septembre 1952



DEPARTEMENT DES AFFAIRES MUNICIPALES
PROVINCE DE QUEBEC
CABINET DU MINISTRE

27245

QUEBEC, le 23 septembre 1952.

Monsieur Léopold Fortier, sec.-trés.,
St-François-de-Sales (Laval),
P.Q.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17 septembre 1952, il me fait plaisir de vous transmettre un nouvel exemplaire de la prière qui peut être récitée avant les séances du conseil.

Votre tout dévoué,

Bona Dussault

Bona Dussault.



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE À HUIS CLOS LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2006 À 10:45 HEURES**

CE-2006/7933

CRÉDITS BUDGÉTAIRES – GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 165 945,81 \$, plus les taxes applicables, requise pour couvrir les honoraires juridiques de l'étude McCarthy Tétraut.

(C/T: 1024584)

(Réf: 26-2)

COPIE CONFORME

Me Guy Collard, greffier ou
Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE À HUIS CLOS LE MERCREDI 15 MARS 2006 À 10:38 HEURES

CE-2006/2049

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 43 210 \$ requise pour défrayer les honoraires juridiques de la firme McCarthy Tétraut pour compléter le dossier dans le cadre des procédures intentées devant le Tribunal des droits de la personne relativement à la plainte formulée par le Mouvement Laïque québécois.

(C/T: 1006086)

(Réf: 26-31)

COPIE CONFORME

Me Guy Collard, greffier ou
Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

DISTRIBUTION – COMITE EXECUTIF

- Vie communautaire, culture et communications
- Contentieux
- Greffe*Ginette Lacroix* *Mélanie Gauthier*
- Ingénierie
- Travaux publics Environnement
- Urbanisme
- Autres
- Correspondance

→ 17/11

26-31

SERVICE Greffe

Objet

Dossier: Mouvement Laïque Québécois
 Plainte (prière) - Charte des droits et libertés
 No./contentieux: 01-06692 JA

DIR.GEN. 8MAR'06 10:57

Le procès dans ce dossier doit être entendu les 30 et 31 mars 2006. En plus des témoins prévus, nous avons deux experts qui devront témoigner, l'un de l'Ontario et l'autre du Québec. La préparation est en bonne voie d'être complétée (droit, jurisprudence, etc.).

Il y a une possibilité que ce procès dure plusieurs jours. Il faudrait donc prévoir des crédits additionnels de 40 000,00 \$ pour mener à terme ce dossier.

PAR CONSÉQUENT, NOUS RECOMMANDONS AU COMITÉ EXÉCUTIF:

De verser au bon de commande no. 799279 (CT569761) un montant supplémentaire de 40 000,00 \$, représentant les honoraires juridiques de la firme McCarthy Tétrault pour compléter le dossier dans le cadre des procédures intentées devant le Tribunal des droits de la personne relativement à la plainte formulée par le Mouvement Laïque Québécois.

Description	Code Comptable	Année	Montant
Honoraires juridiques	25101-1411-00-114120-00000	06	43 210.00
Total:			43 210.00

Recommandé par:
 COLLARD, Monsieur GUY
 Directeur et greffier - greffe

06 02 27
 AN - MS - JR

COÛT ESTIMÉ AFFECTANT L'ANNÉE EN COURS: 43 210.00\$

JE CERTIFIE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR EFFECTUER LA DÉPENSE CI-HAUT DÉCRITE SE RAPPORTANT À L'ANNÉE EN COURS.

[Signature] 06/03/08
 AN - MS - JR

[Signature] A. Desjardins
 TRÉSORIER / TRÉSORIER ADJOINT

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

CT 1006086

Approbations

[Signature]
 DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMITÉ EXÉCUTIF 06-03-15
 AN - MS - JR

RÉSOLUTION CE 2006/2049

CONSEIL MUNICIPAL
 AN - MS - JR

RÉSOLUTION CM

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2005 À 9:15 HEURES**

CE-2005/8799

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 10 000 \$ requise pour permettre à Me Chantal Masse, avocate de l'étude McCarthy Tétraut, senc, de poursuivre le mandat qui lui a été confié dans le dossier Mouvement Laïque Québécois contre Ville de Laval.

(C/T: 569761)
(Réf: 2-8)

COPIE CONFORME

Me Guy Collard, greffier ou
Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

DISTRIBUTION – COMITE EXECUTIF

- Vie communautaire, culture et communications
- Contentieux
- Greffe *Ginette Lacroix* *Mélanie Gauthier*
- Ingénierie
- Travaux publics Environnement
- Urbanisme
- Autres
- Correspondance

2nd
19-10-05

SER. JE Greffe

Objet

SUJET: Mouvement Laïque Québécois
Discrimination prière - Charte des droits et libertés
Dossier contentieux: 01-06692 JA

Suite au mandat qui a été confié à Me Chantal Masse (McCarthy Tétrault) afin de représenter les intérêts de la Ville dans la cause ci-haut mentionnée devant la Commission des droits de la personne, nous vous transmettons avec la présente communication un compte d'honoraires au montant total de 4 856.34\$ (taxes incluses), comprenant les honoraires et déboursés pour la période du 1er juin au 31 août 2005, le détail se retrouvant à la page 2 dudit compte.

L'avocate au dossier, Me Chantal Masse, nous a tenu au courant de toutes ses démarches.

Nous recommandons le paiement de ce compte de 4 856.34\$ (taxes incluses). Les crédits qui avaient été versés au bon de commande no. 799279 (CT504871 et CT549453) ne sont pas suffisants.

PAR CONSÉQUENT, NOUS RECOMMANDONS AU COMITÉ EXÉCUTIF:

De verser au bon de commande 799279 un montant supplémentaire de 10 000,00\$, représentant une somme de 4 221.98\$ (avant taxes) pour le paiement du compte ci-haut mentionné et de prévoir une somme supplémentaire de 5 778.02\$ pour continuer le dossier.

Pièce jointe: compte d'honoraires

Honoraires juridiques	25101-1411-00-114120-00000 05	10 000.00
-----------------------	-------------------------------	-----------

Recommandé par:

GUY COLLARD
GREFFIER

05 10 15
AN - MS - JR

COÛT ESTIMÉ AFFECTANT
L'ANNÉE EN COURS

10 000.00\$

J'É CERTIFIE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR EFFECTUER LA DÉPENSE CI-HAUT DÉCRITE SE RAPPORTANT À L'ANNÉE EN COURS.

[Signature]
05/10/17
AN - MS - JR

[Signature]
A. Desjardins
TRÉSORIER

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

CT 569761

Approbations

[Signature]
ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

[Signature]
DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMITÉ EXÉCUTIF
05-10-19
AN - MS - JR

RÉSOLUTION CE - 2005/8799



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 13 AVRIL 2005 À 9:35 HEURES

CE-2005/2874

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 9 039,90 \$ requise pour permettre à Me Chantal Masse, avocate de l'étude McCarthy, Tétrault, de poursuivre le mandat qui lui a été confié sous l'autorité de la résolution CE-2004/1507 dans la cause Mouvement Laïque Québécois contre Ville de Laval.

(C/T: 549453)
(Réf: 2-23)

COPIE CONFORME

Me Guy Collard, greffier ou
Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

DISTRIBUTION – COMITE EXECUTIF

- Vie communautaire, culture et communications
- Contentieux
- Greffe *Ginette Lacroix* *Mélanie Gauthier*
- Ingénierie
- Travaux publics Environnement
- Urbanisme
- Autres
- Correspondance

SER. CE

Greffé

2-23
13-04-05

Objet

DIR. GEN. 11AUR'05 11:53

SUJET: Mouvement Laïque Québécois
Discrimination prière - Charte des droits et libertés
Dossier contentieux: 01-06692 JA

Suite au mandat qui a été confié à Me Chantal Masse (McCarthy Tétrault) afin de représenter les intérêts de la Ville dans la cause ci-haut mentionnée devant la Commission des droits de la personne, nous vous transmettons avec la présente communication un compte d'honoraires au montant total de 3496,66\$ (taxes incluses), comprenant les honoraires et déboursés pour la période du 10 novembre 2004 au 28 février 2005, le détail des honoraires se retrouvant à la page 2 dudit compte.

L'avocate au dossier, Me Chantal A. Masse, nous a tenu au courant de toutes ses démarches.

Nous recommandons le paiement de ce compte de 3 496,66 \$ (taxes incluses). Les crédits qui avaient été versés au bon de commande no. 799279 (CT504871) ne sont pas suffisants.

PAR CONSÉQUENT, NOUS RECOMMANDONS AU COMITÉ EXÉCUTIF:

D'augmenter le bon de commande 799279 (CT504871) un montant de 9 039,90\$, représentant une somme de 3 039,90 \$ (avant taxes) pour le paiement du compte ci-haut mentionné, et de prévoir une somme supplémentaire de 6 000,00 \$ pour compléter le dossier.

Honoraires juridiques 25101-1411-00-114120-00000 05 9 039.90

Recommandé par:

GUY COLLARD
GREFFIER

05 04 07
AN - MS - JR

COÛT ESTIMÉ AFFECTANT
L'ANNÉE EN COURS

9 039.90\$

JE CERTIFIE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR EFFECTUER LA
DÉPENSE CI-HAUT DÉCRITE SE RAPPORTANT À L'ANNÉE EN COURS.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

05-04-08
AN - MS - JR

TRÉSORIER

CT 549453

Approbations

ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMITÉ EXÉCUTIF

05-04-13
AN - MS - JR

RÉSOLUTION CE -

2005/0874



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2004 À 9:19 HEURES**

CE-2004/10294

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense à même les crédits budgétaires au montant de 13 000 \$ requise pour permettre à Me Chantal Masse, avocate de l'étude McCarthy, Tétrault, de poursuivre le mandat qui lui a été confié sous l'autorité de la résolution CE-2004/1507 dans la cause Mouvement Laïque Québécois contre Ville de Laval.

(C/T: 533784)

(Réf: 2-1)

COPIE CONFORME

Me Guy Collard, greffier ou
Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

DISTRIBUTION

- Culture, loisirs et vie communautaire
- Finances
- Greffe
- Ingénierie
- Travaux publics et environnement urbain
- Urbanisme
- Autres
- Correspondance

2-1
15-12-04

SERVICE

Greffe

Objet

Mouvement Laïque Québécois
c. Ville de Laval

DIR. GEN. 29 NOV 04 11:35

Nous recommandons au Comité exécutif d'autoriser un déboursé de 13 000 \$ (ajout au P.O. 799279 - CT504871) pour permettre à Me Chantal Masse de l'étude McCarthy, Tétrault de poursuivre son mandat dans le dossier mentionné en titre.

/fcl

Honoraires juridiques

25101-1411-00-114120-00000 04

13 000.00

Recommandé par:

GUY COLLARD
GREFFIER

04 11 25
AN - MS - JR

COÛT ESTIMÉ AFFECTANT
L'ANNÉE EN COURS

13 000.00\$

JE CERTIFIE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR EFFECTUER LA
DÉPENSE CI-HAUT DÉCRITE SE RAPPORTANT À L'ANNÉE EN COURS.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

04-11-25
AN - MS - JR

A. Desjaccs
TRÉSORIER

CT

533784

Approbations

[Signature]
ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

[Signature]
DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMITÉ EXÉCUTIF

04-12-15
AN - MS - JR

RÉSOLUTION CE - *000-10294*